

APPEL A PROJET « REAAP 2024 »

RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Le Reaap permet de développer des actions qui visent à conforter les parents dans leur rôle éducatif, en favorisant le dialogue, l'échange, le partage des savoir-faire, des expériences et des pratiques parentales. Ces actions permettent aux parents de prendre confiance dans leur capacité éducative, et **contribuent au renforcement des compétences parentales**. L'objectif du REAAP est d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif en impulsant une dynamique locale autour de la parentalité. Le Reaap offre une grande variété d'actions, (*Groupes d'échanges de parents, Ciné-débats, Conférences-débats, Activités et ateliers partagés parents-enfants...*) et se caractérise par une mise en réseau des acteurs, avec une dimension participative fondamentale.

LE CAHIER DES CHARGES PRECISE LES OBJECTIFS ET CRITERES D'ELIGIBILITE DES ACTIONS.

(Cahier des charges Reaap 2024, charte nationale du Reaap et du soutien à la parentalité téléchargeables : <https://www.parentalite-martinique.fr>)

LES BILANS DES ACTIONS MENEES EN 2023 DOIVENT AVOIR ETE TRANSMIS A LA CAF AVANT LE DEPOT DE LA DEMANDE 2024

STRUCTURES ELIGIBLES :

- Associations « Loi 1901 » à caractère social (*hormis les fédérations, unions ou groupements d'associations, et les associations culturelles*)
- Collectivités territoriales.
- Centres Communaux d'Action Sociale.

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION A COMPLETER AVANT LE 28 MARS 2024 en ligne :

<https://elan.caf.fr/aides>

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés

PRESENTATION DES ATTENDUS DE L'APPEL A PROJET en visio-conférence le mercredi 13 mars 2024 à A 8 H 30

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : reaap972@gmail.com

